



DEMANDE D'INSCRIPTION ECOLES EUROPEENNES DE LUXEMBOURG 2024/2025

Inscriptions du 26 février au 22 mars 2024

Rentrée scolaire : mardi 3 septembre 2024

 Le formulaire d'inscription, y compris les pièces jointes, doit d'abord être envoyé par courrier électronique (en format PDF avec la désignation "NOM_PRENOM_SECTION LINGUISTIQUE_CLASSE ") entre le 26.02. et le 22.03.2024 au secrétariat pédagogique du cycle concerné.

Si vous soumettez un formulaire qui ne porte pas les signatures électroniques nécessaires et authentifiées, vous enverrez une version imprimée et signée du dossier par courrier postal à l'école. La confirmation de l'inscription ne peut être délivrée que si un dossier a été complété et signé.

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte ni traité par les Ecoles européennes de Luxembourg.

Pour tout renseignement relatif à la procédure des inscriptions, veuillez vous reporter à la Politique d'inscription aux Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu Luxembourg II www.eel2.eu sous « Inscriptions »).

Les membres des directions des Ecoles européennes Luxembourg sont à votre service pour toute information complémentaire.

[Regles d'admission et de fonctionnement des Ecoles européennes de Luxembourg](#)

ECOLE	DIRECTION	SECTIONS LINGUISTIQUES / SWALS*	CONTACTS POUR LES INSCRIPTIONS						
LUXEMBOURG I - Kirchberg									
LUXEMBOURG I 23, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg Site web de l'école www.euroschool.lu FAQ FAQ_EELux1	Directrice adjointe maternel et primaire Mme Sandra RIBIC	Anglophone, espagnole, francophone, germanophone, finlandaise, néerlandaise, polonaise, portugaise, suédoise et lituanienne (Maternel & Primaire et S1).	Maternelle/Primaire <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Mme Maria STATHAKI</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 43 20 82 270</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">LUX-ENROLMENT-NURSERY-PRIMARY@eursc.eu</td> </tr> </table>	Mme Maria STATHAKI	Tél. : +352 43 20 82 270	LUX-ENROLMENT-NURSERY-PRIMARY@eursc.eu			
	Mme Maria STATHAKI								
Tél. : +352 43 20 82 270									
LUX-ENROLMENT-NURSERY-PRIMARY@eursc.eu									
	Directrice adjointe secondaire Mme Carol LEMARIÉ	SWALS* = bulgare, estonien, letton, lituanien (S2 –S7) .	Secondaire <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Mme Elizabeth RUIZ SALAS</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 43 20 82 222</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">LUX-ENROLMENT-SECONDARY@eursc.eu</td> </tr> </table>	Mme Elizabeth RUIZ SALAS	Tél. : +352 43 20 82 222	LUX-ENROLMENT-SECONDARY@eursc.eu			
Mme Elizabeth RUIZ SALAS									
Tél. : +352 43 20 82 222									
LUX-ENROLMENT-SECONDARY@eursc.eu									
LUXEMBOURG II – Bertrange/Mamer									
LUXEMBOURG II 6, rue Gaston Thorn L-8268 Bertrange Site web de l'école www.eel2.eu FAQ http://eel2.eu/fr/page/faq	Directeur adjoint maternel et primaire M. Philippe RICHARD	Anglophone, danoise, francophone, grecque, germanophone, hongroise, italienne, tchèque.	Maternelle/Primaire <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Mme Yolande MICHAUD</td> <td>Mme Mélanie KISTIAENS</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 27 32 24 3002</td> <td>Tél. : +352 27 32 24 3239</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">MAM-INSCRIPTION-MAT-PRI@eursc.eu</td> </tr> </table>	Mme Yolande MICHAUD	Mme Mélanie KISTIAENS	Tél. : +352 27 32 24 3002	Tél. : +352 27 32 24 3239	MAM-INSCRIPTION-MAT-PRI@eursc.eu	
	Mme Yolande MICHAUD	Mme Mélanie KISTIAENS							
Tél. : +352 27 32 24 3002	Tél. : +352 27 32 24 3239								
MAM-INSCRIPTION-MAT-PRI@eursc.eu									
	Directeur ajoint secondaire M. Aibhistin O'COIMIN	SWALS* = <ul style="list-style-type: none"> • hongrois, tchèque (cycle secondaire seulement), • croate, roumain, slovaque, slovène, (cycles maternel, primaire et secondaire) 	Secondaire <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Mme Blandine THISSERANT</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 27 32 24 4002</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">MAM-INSCRIPTION-SEC@eursc.eu</td> </tr> </table>	Mme Blandine THISSERANT	Tél. : +352 27 32 24 4002	MAM-INSCRIPTION-SEC@eursc.eu			
Mme Blandine THISSERANT									
Tél. : +352 27 32 24 4002									
MAM-INSCRIPTION-SEC@eursc.eu									

* **SWALS** = **S**tudents **W**ithout **A** Language **S**ection (prendre contact avec le secrétariat pédagogique de l'école concernée)

Il est fortement recommandé de lire les [Règles d'admission et de fonctionnement des Ecoles européennes de Luxembourg](#) pour l'année scolaire 2024/2025, disponible sur le site internet des Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu , Luxembourg II www.eel2.eu) **AVANT** de remplir le présent dossier d'inscription. En cas de divergence entre le texte de la Politique et les informations du présent formulaire, la Politique d'inscription prime.

Veillez remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Les mentions obligatoires du formulaire, doivent être complétées par le demandeur. A défaut, l'école peut soit considérer que la demande d'inscription n'est pas complète et suspendre son traitement, soit interpréter le silence du demandeur dans le sens le plus favorable à l'application des règles générales d'inscription.

La demande ne sera prise en considération **QUE LORSQUE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SERONT JOINTS A CETTE DEMANDE.**

UNE SEULE DEMANDE D'INSCRIPTION PAR ENFANT PEUT ÊTRE INTRODUE PENDANT TOUTE LA DUREE DES INSCRIPTIONS 2024/2025.

INSTRUCTIONS POUR LES ELEVES DE CATEGORIE I

► Voir instructions page 4.

► **NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QU'IL N'Y A PAS :**

- de cantine (pour les cycles maternel et primaire) les journées courtes

INSTRUCTIONS POUR LES ELEVES DE CATEGORIE II

► Voir instructions page 4.

► **NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QU'IL N'Y A PAS :**

- de cantine (pour les cycles maternel et primaire) les journées courtes,
- de prise en charge après les cours pour les journées longues et les journées courtes (pour les cycles maternel, primaire et secondaire).

INSTRUCTIONS POUR LES ELEVES DE CATEGORIE III

► Voir instructions page 5.

► **NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE :**

- Les élèves de Catégorie III sans section linguistique (SWALS) auront accès aux cours de LI qui leur correspondent, pour autant que le cours existe déjà par l'inscription d'élèves de catégorie I et II.

IL N'Y A PAS :

- de cantine (pour les cycles maternel et primaire) les journées courtes,
- de prise en charge après les cours pour les journées longues et les journées courtes (pour les cycles maternel, primaire et secondaire).

CATEGORIES I ET II

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

Documents à fournir pour catégories I et II	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux photos d'identité :1 pour cette demande d'inscription, 1 pour le dossier médical. (photo digitale)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'extrait d'acte de naissance original délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une copie de carte d'identité/passeport pour chaque nationalité mentionnée.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les bulletins scolaires 2022/2023 et le bulletin intermédiaire 2023/2024. Si l'école ne délivre pas de bulletin intermédiaire, un certificat de fréquentation scolaire.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'issue de la présente année scolaire, le bulletin scolaire 2023/2024, indiquant si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure. Ces documents ne sont pas nécessaires pour une inscription au cycle maternel et en 1^{ère} année primaire.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si un soutien intensif est nécessaire, veuillez envoyer par e-mail avec la désignation «Demande_inscription_2024-2025-NOM_PRENOM_SECTION LINGUISTIQUE_CLASSE » incluant un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psycho-pédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand au service concerné comme suit : ▪ Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-PRIMARY@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-SECONDARY@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire: MAM-SUPPORT-COORDINATOR-NUR-PRI@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg II secondaire : MAM-SUPPORT-COORDINATOR-SEC@eursc.eu
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de séparation/divorce des parents, la pièce justificative qui permet d'établir que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant et s'il agit seul, qu'il est soit titulaire de l'autorité parentale exclusive sur l'enfant, soit qu'il agit en qualité de mandataire de l'autre représentant légal. Le cas échéant, la décision judiciaire permettant au demandeur de procéder seul à l'inscription.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas d'exercice de l'autorité parentale par un tuteur légal une copie certifiée conforme de la décision de justice lui attribuant l'autorité parentale. La décision doit être fournie en DE, EN ou FR.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat de résidence élargi pour les résidents luxembourgeois ou tout autre document officiel faisant état de la situation de famille et de la résidence pour les non-résidents luxembourgeois
Documents fournis et à retourner complétés pour catégories I et II	
	<p><u>Pour la catégorie I :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe I : Attestation de l'employeur (voir annexe I, veuillez vous référer à votre département des ressources humaines) <p><u>Pour la catégorie II :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe I : Attestation de l'employeur (formulaire spécifique à demander au secrétariat pédagogique de l'Ecole européenne concernée)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de confirmation du paiement des autres frais scolaires daté et signé pour prise de connaissance (formulaire fourni dans ce dossier d'inscription)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaire du Service médical, (EELux.1; EELux.2) ainsi qu'une photocopie de la carte de vaccination sont à envoyer aux infirmières comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire: LUX-INFIRMARY-NUR-PRI@eursc.eu ✓ Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-INFIRMARY-SEC@eursc.eu ✓ Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire: MAM-INFIRMERIE-MAT-PRI@eursc.eu ✓ Ecole Européenne Luxembourg II secondaire: MAM-INFIRMERIE-SEC@eursc.eu

CATEGORIE III

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

Documents à fournir pour la catégorie III	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux photos d'identité : 1 pour cette demande d'inscription, 1 pour le dossier médical. (photo digitale)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'extrait d'acte de naissance original délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une copie de carte d'identité/passeport pour chaque nationalité mentionnée.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les bulletins scolaires 2022/2023 et le bulletin intermédiaire 2023/2024. Si l'école ne délivre pas de bulletin intermédiaire, un certificat de fréquentation scolaire.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'issue de la présente année scolaire, le bulletin scolaire 2023/2024, indiquant si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure. Ces documents ne sont pas nécessaires pour une inscription au cycle maternel et en 1^{ère} année primaire.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si un soutien intensif est nécessaire, veuillez envoyer par e-mail avec la désignation «Demande_inscription_2024-2025-NOM_PRENOM_SECTION LINGUISTIQUE_CLASSE » incluant un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psychopédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand au service concerné comme suit : ▪ Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-PRIMARY@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-SECONDARY@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire: MAM-SUPPORT-COORDINATOR-NUR-PRI@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg II secondaire : MAM-SUPPORT-COORDINATOR-SEC@eursc.eu
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de séparation/divorce des parents, la pièce justificative qui permet d'établir que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant et s'il agit seul, qu'il est soit titulaire de l'autorité parentale exclusive sur l'enfant, soit qu'il agit en qualité de mandataire de l'autre représentant légal. Le cas échéant, la décision judiciaire permettant au demandeur de procéder seul à l'inscription.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas d'exercice de l'autorité parentale par un tuteur légal une copie certifiée conforme de la décision de justice lui attribuant l'autorité parentale. La décision doit être fournie en DE, EN ou FR.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat de résidence élargi pour les résidents luxembourgeois ou tout autre document officiel faisant état de la situation de famille et de la résidence pour les non-résidents luxembourgeois
Documents fournis et à retourner complétés pour la catégorie III	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attestation de l'employeur (voir modèle en annexe I, veuillez vous référer à votre département des ressources humaines)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de confirmation du paiement des frais scolaires daté et signé pour prise de connaissance. (formulaire fourni dans ce dossier d'inscription)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaire du Service médical, (EELux.1 ; EELux.2) ainsi qu'une photocopie de la carte de vaccination sont à transmettre aux infirmières comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire :</i> LUX-INFIRMARY-NUR-PRI@eursc.eu ✓ <i>Ecole Européenne Luxembourg I secondaire :</i> LUX-INFIRMARY-SEC@eursc.eu ✓ <i>Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire :</i> MAM-INFIRMERIE-MAT-PRI@eursc.eu ✓ <i>Ecole Européenne Luxembourg II secondaire :</i> MAM-INFIRMERIE-SEC@eursc.eu

FRAIS DE SCOLARITE CATEGORIE III

Le Minerval scolaire ainsi que ses modalités de paiement, sont fixés par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes. Lors de l'inscription d'un élève dans une Ecole européenne, **les parents de catégorie III s'engagent à payer avant le 24 juin 2024 un acompte de 25% du minerval** et le solde dans le délai fixé par l'Ecole. L'acompte de 25% n'est pas remboursable.

Minerval* 2024/2025

Autres parents de catégorie III **

Maternelle	4.113,31 €
Primaire	5.655,87 €
Secondaire	7.712,54 €

* Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école, une réduction de 20% est accordée pour le deuxième enfant et 40% pour les enfants suivants.

* n'inclut pas les autres frais.

Agents civils / NATO / NSPA *

Maternelle	8.226,62 €
Primaire	11.311,74 €
Secondaire	15.425,08 €

* Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école, une réduction de 20% est accordée pour le deuxième enfant et 40% pour les enfants suivants.

* n'inclut pas les autres frais.

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes BG, ES, ET, FI, LT, LV, NL, PL, PT, SV doivent être adressées à l'École européenne Luxembourg I.

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes CS, DA, EL, HR, HU, IT, RO, SK, SL doivent être adressées à l'École européenne Luxembourg II.

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections DE, EN et FR peuvent indifféremment, suivant la préférence des représentants légaux de l'élève, être adressées à l'une ou l'autre des Ecoles européennes de Luxembourg. Les Ecoles se chargeront dans ce cas de répartir les demandes en fonction des règles d'admission énoncées ci-avant. L'analyse des dossiers d'inscription sera menée conjointement par la direction des deux Ecoles. Le fait d'envoyer un dossier d'inscription dans une école particulière ne présage en aucun cas l'acceptation de ce dossier par l'École européenne en question.

**DEMANDE D'INSCRIPTION TOUTES CATEGORIES
ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Photo digitale

ELEVE

NOM	
PRENOM	

Nous vous prions de bien vouloir remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Celle-ci ne sera prise en considération que **lorsque tous les documents requis seront joints au dossier**.

- Les demandes concernant une section linguistique proposée **DANS UNE SEULE ECOLE** seront accueillies dans l'école concernée selon la répartition des sections linguistiques figurant en page 2 et dans la politique d'inscription.

Pour toute notification de l'école en relation avec la demande d'inscription, le demandeur est prié de communiquer une **adresse de courrier électronique** ainsi qu'une **adresse de courrier ordinaire valides pendant toute la durée des inscriptions** et s'engage à informer l'école de tout changement d'adresse.

Pour toute communication avec l'école merci d'indiquer :

Adresse de courrier électronique :	
Adresse postale :	

Les Ecoles européennes (le responsable du traitement) s'engagent à respecter votre vie privée lors du traitement de vos données personnelles et de celles de votre/vos enfant(s), conformément aux dispositions de la législation nationale applicable transposant la Directive (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Vos données personnelles seront traitées aux seules fins d'administration et d'accompagnement de votre/vos enfant(s). Elles seront conservées autant que de besoin et au minimum pendant toute la durée de la scolarité de votre/vos enfants(s) à l'Ecole européenne. Elles seront traitées de manière strictement confidentielle et ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, à l'exception des communications rendues nécessaires pour des raisons techniques de fonctionnement des Ecoles européennes. Les Ecoles européennes concluent des contrats avec ces tierces parties pour qu'elles leur fournissent des services liés à leur gestion. Ces tierces parties sont tenues de respecter la confidentialité des données qui leur sont confiées et de n'utiliser ces données que dans le but de remplir leurs engagements envers les Ecoles européennes. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux informations et données à caractère personnel qui vous concernent ou concernent votre/vos enfant(s), ainsi qu'un droit de rectification. Sur requête, vous avez donc la possibilité de connaître les données qui sont traitées et de corriger les inexactitudes éventuelles. Les demandes de consultation ou rectification des données doivent être adressées à la direction de l'Ecole fréquentée par votre/vos enfant(s). En cas de changement de l'employeur, du statut administratif ou de la date d'échéance de votre contrat, veuillez envoyer une nouvelle attestation délivrée par le service du personnel de votre institution et ce, pour vous placer dans la bonne catégorie financière. En cas de changement dans la situation familiale (séparation, divorce), veuillez fournir la pièce justificative qui permet d'établir qui est le titulaire de l'autorité parentale de l'enfant. Cette fiche, versée obligatoirement dans le dossier de votre enfant, doit être retournée dûment signée dans les meilleurs délais à l'école par le ou les représentants légaux de l'enfant. Le/la soussigné(e) s'engage sur la véracité des informations reprises ci-dessus ainsi qu'à communiquer toute modification. Merci par avance pour votre collaboration.

Signature Parent 1/Tuteur 1
NOM et Prénom

Signature Parent 2/Tuteur 2
NOM et Prénom

Réservé à l'Administration de l'Ecole

Date de réception de la demande d'inscription :
Cycle :
Section linguistique:
Classe :
Code de l'employeur :
Décision de la Direction :

À des fins éducatives, l'école peut utiliser les photographies des enfants (pour le bulletin d'information de l'école, le site web, dans diverses publications scolaires et, éventuellement, pour des reportages télévisés). Nous n'avons pas l'intention de publier des photos individuelles, mais seulement des photos de groupe ou des photos d'enfants participant à une activité.

Selon les règles de la RGPD, les parents doivent remplir les choix concernant le consentement directement dans notre système SMS - MySchool. Toutefois, l'autorisation peut être retirée à tout moment par notification écrite au DPD - délégué à la protection des données.

Le demandeur s'engage sur la véracité des informations données ainsi qu'à communiquer tout changement futur concernant celles-ci au secrétariat de direction de l'école.

Nous, les soussignés, certifiant avoir pris connaissance [des Règles d'admission et de fonctionnement des EELux](#) ainsi que du [Règlement Général](#) consultables sur le site internet des Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu, Luxembourg II www.eel2.eu sous « Inscriptions », Bureau du Secrétaire Général www.eurisc.eu) et nous engageons à les respecter.

Nous nous engageons à communiquer l'adresse à laquelle l'enfant sera domicilié durant sa période de scolarité à l'Ecole Européenne dès que possible et à fournir un justificatif en cas de changement.

Nous nous engageons également à fournir un certificat de résidence élargi pour les résidents luxembourgeois ou tout autre document officiel faisant état de la situation de famille et de la résidence pour les non-résidents luxembourgeois.

Les enfants peuvent être admis uniquement s'ils sont propres.

Je comprends que toute déclaration mensongère, omission intentionnelle d'information ou fausse déclaration entraînera la nullité de toutes les procédures liées à la présente demande.

NOM et Prénom

NOM et Prénom

Signature Parent 1/Tuteur 1
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature Parent 2/Tuteur 2
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Date : _____

Date : _____

J'ai lu et j'accepte les termes et conditions des règles d'admission et de fonctionnement des Ecoles Européennes de Luxembourg. ([Regles-dadmission-et-de-fonctionnement EE-lux FR](#))

NOM et Prénom

NOM et Prénom

Signature Parent 1/Tuteur 1
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature Parent 2/Tuteur 2
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Date : _____

Date : _____

REGLES GENERALES POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES

(Voir le Règlement général des écoles européennes, article 47.e. La version publiée sur www.eursec.eu au moment de l'inscription fait foi)

Choix de section linguistique dans les cycles maternel, primaire et secondaire

Règles pour l'enseignement des langues

- a. Dans les Ecoles européennes, tous les élèves doivent obligatoirement étudier au moins trois langues. Il leur est également possible de choisir une quatrième langue en option en 4^{ème} année secondaire et une cinquième langue comme cours supplémentaire en 6^{ème} année secondaire.
- Aucune langue ne peut être étudiée à plus d'un niveau simultanément et différentes langues ne peuvent être étudiées au même niveau simultanément. Niveau signifie LI, LII, LIII, LIV et LV.
- b. Pour l'école maternelle, les règles sont les suivantes :
- LI est enseignée à partir de l'âge de 4 ans et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières, « SWALS », s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle. Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'irlandais, du maltais, du finnois et du suédois en tant qu'autre langue nationale (ONL = Other National Language). Les ONL sont proposées dans les deux écoles sous réserve de disponibilité des enseignants. Les deux Ecoles européennes favorisent une coopération.
- c. Pour l'école primaire et les classes 1 à 5 de l'école secondaire, les règles sont les suivantes :
- LI est enseignée à partir de la 1^{ère} année primaire et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle.
 - LII est enseignée à partir de la 1^{ère} année primaire ; il ne peut s'agir que de DE ou EN ou FR, et cette langue doit être différente de la LI.
 - En 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années secondaires, la LII d'un élève (DE, EN ou FR) constitue sa langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines, histoire, géographie, économie et religion ou morale non confessionnelle.
 - LIII est enseignée à partir de la 1^{ère} année secondaire ; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI ou LII. En 1^{ère} année, le cours de LIII est un cours d'initiation.
 - LIV est enseignée en tant qu'option à partir de la 4^{ème} année secondaire ; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI, LII ou LIII. En 4^{ème} année, le cours de LIV est un cours d'initiation.
 - Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'irlandais, du maltais, du finnois et du suédois en tant qu'autre langue nationale (ONL = Other National Language). Les ONL sont proposées dans les deux écoles sous réserve de disponibilité des enseignants. Les deux Ecoles européennes favorisent une coopération.
- d. Les élèves de Catégorie III sans section linguistique (SWALS) auront accès aux cours de LI qui leur correspondent, pour autant que le cours existe déjà par l'inscription d'élèves de catégorie I et II.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom	
Prénoms	
Genre	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> X
Matricule national luxembourgeois (si déjà existant) (Le numéro attribué par l'Etat luxembourgeois est constitué de 13 chiffres, sans espaces et les premiers 8 chiffres sont la date de naissance en ordre inverse, suivi de 5 chiffres (exemple : avec une date de naissance du 18.11.2007, le matricule national ressemblera à 2007111812345).)	
Date de naissance	
Lieu (cf. acte naissance)	
Pays	
Nationalité 1	
Nationalité 2	
Langue(s) parlée(s) avec la mère	
Langue(s) parlée(s) avec le père	
Langue dominante de l'élève	

Section linguistique demandée : _____

Cycle et classe demandés :

Maternel: M1 M2

Primaire: P1 P2 P3 P4 P5

Secondaire: S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7

L'élève a-t-il déjà été inscrit dans une Ecole Européenne ?

Oui laquelle : _____
 Non

Adresse de l'élève :

Rue		N°		Bte	
Code Postal		Ville		Pays	
Tél.		E-mail			

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille	
Nombre d'enfants à l'Ecole Européenne	

Renseignements concernant les enfants qui fréquentent déjà l'Ecole Européenne :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Section linguistique</u>	<u>Cycle</u>	<u>Classe</u>

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Parent 1

Nom	
Prénom	
Lien de parenté avec l'enfant	
Nationalité (s)	
Langue 1	
Langue 2	
Profession	
Organisme/Employeur	
N° personnel	
Contrat de travail type CDI	
Contrat de travail type CDD	
Date début	
Date fin	
Tél. professionnel	
E-mail de contact principal avec l'école; email de secours	
Date de naissance	

Adresse :

Rue		N°		Bte	
Code Postal		Ville		Pays	
Tél. domicile		Tél.portable			

Parent 2

Nom	
Prénom	
Lien de parenté avec l'enfant	
Nationalité (s)	
Langue 1	
Langue 2	
Profession	
Organisme/Employeur	
N° personnel	
Contrat de travail type CDI	
Contrat de travail type CDD	
Date début	
Date fin	
Tél. professionnel	
E-mail de contact principal avec l'école; email de secours	
Date de naissance:	

Adresse :

Rue		N°		Bte	
Code Postal		Ville		Pays	
Tél. domicile		Tél.portable			

Si les parents sont séparés ou divorcés : veuillez indiquer quel(s) représentant(s) légal(aux) a/ont:	
L'autorité parentale sur l'enfant	<input type="checkbox"/> père et mère (autorité conjointe)
	<input type="checkbox"/> père (Autorité parentale exclusive)
	<input type="checkbox"/> mère (Autorité parentale exclusive)
Garde principale de l'enfant (résidence principale ou En cas de résidence en garde alternée	<input type="checkbox"/> père ou <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> Résidence garde alternée
Date : _____	
Signatures des représentants légaux de l'enfant : _____	
Joignez les pièces justificatives comme indiqué aux pages 4 et 5.	

Tuteur - Uniquement lorsque l'enfant ne vit pas chez ses parents

Nom	
Prénom	
Lien de parenté	
Nationalité (s)	
Langue 1	
Langue 2	
Profession	
Organisme/Employeur	
N° personnel	
Contrat de travail type CDI	
Contrat de travail type CDD	
Date début	
Date fin	
Tél. professionnel	
E-mail de contact principale avec l'école	
E-mail de secours	

Garde de l'enfant : Oui Non **(document de garde doit être fourni)**

Adresse :

Rue		N°		Bte	
Code Postal		Ville		Pays	
Tél. domicile		Tél portable			

CHOIX PEDAGOGIQUES POUR LES CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE

Nom de l'élève	
Prénom de l'élève	

Section linguistique demandée : _____

Cycle et classe demandés:

Maternel: M1 M2

Primaire: P1 P2 P3 P4 P5

Connaissances linguistiques

(spécifier le niveau, voir document <https://europa.eu/europass/fr/common-european-framework-reference>):

LANGUE	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	

ELEVES SWALS POUR LES CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE :

SWALS (Students Without A Language Section) seront inscrits dans la section anglophone, francophone ou germanophone.

- Section linguistique demandée : _____

Dans ce cas, veuillez cocher la case correspondant à la Langue 1:

Bulgare Croate Estonien Letton

Roumain Slovaque Slovène

La Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant.

Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 3 dernières années scolaires

Année scolaire	Nom de l'établissement	Classe	Pays
2021/2022			
2022/2023			
2023/2024			

CHOIX DES OPTIONS POUR LE CYCLE MATERNEL

Seuls les élèves de catégorie I et II ont droit à l'enseignement de l'ONL. Les élèves de la catégorie III peuvent rejoindre les cours existants, mais les cours ne peuvent pas être organisés exclusivement pour les élèves de la catégorie III. Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.

a) **Pour les élèves de nationalité irlandaise* (quelque soit la section linguistique demandée) :**

Irlandais ONL : oui non

b) **Pour les élèves de nationalité maltaise* (quelque soit la section linguistique demandée) :**

Maltais ONL : oui non

c) **Pour les élèves de nationalité finlandaise* (quelque soit la section linguistique demandée):**

Finnois ONL : oui non

OU

Suédois ONL : oui non

CHOIX DES OPTIONS POUR LE CYCLE PRIMAIRE

Seuls les élèves de catégorie I et II ont droit à l'enseignement de l'ONL. Les élèves de la catégorie III peuvent rejoindre les cours existants, mais les cours ne peuvent pas être organisés exclusivement pour les élèves de la catégorie III. Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.

a) **Langue II** (1ère langue étrangère sauf élèves SWALS) :

Allemand

Anglais

Français

b) **Pour les élèves de nationalité irlandaise* (quelque soit la section linguistique demandée) :**

Irlandais ONL : oui non

c) **Pour les élèves de nationalité maltaise* (quelque soit la section linguistique demandée) :**

Maltais ONL : oui non

d) **Pour les élèves de nationalité finlandaise* (quelque soit la section linguistique demandée):**

Finnois ONL : oui non

OU

Suédois ONL : oui non

e) **Cours de religion /morale non confessionnelle :**

Catholique

Israélite

Morale non confessionnelle

Orthodoxe

Protestante

2ème choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours : [Click or tap here to enter text.](#)

*Les ONL sont proposés dans les deux écoles sous réserve de disponibilité des enseignants. Les deux Ecoles européennes favorisent une coopération.

CHOIX PEDAGOGIQUES POUR LE CYCLE SECONDAIRE

Nom de l'élève	
Prénom de l'élève	

Section linguistique demandée : _____

Secondaire: S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7

Le règlement du Baccalauréat Européen impose à tout candidat d'avoir suivi intégralement les deux dernières années dans une Ecole Européenne. Tout élève provenant d'un autre système scolaire devra suivre les cours de la 6ème année secondaire de l'Ecole Européenne dès le premier jour de la rentrée scolaire.

Connaissances linguistiques

(spécifier le niveau, voir document <https://europa.eu/europass/fr/common-european-framework-reference>) :

LANGUE	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	

ELÈVES SWALS POUR LE CYCLE SECONDAIRE :

Les élèves SWALS (Students Without A Language Section) seront inscrits dans la section anglophone, francophone ou germanophone.

▪ Section linguistique demandée : _____

Dans ce cas, veuillez cocher la case correspondant à la Langue 1:

- | | | | | | | | |
|-----------|--------------------------|---------|--------------------------|----------|--------------------------|----------|--------------------------|
| Bulgare | <input type="checkbox"/> | Croate | <input type="checkbox"/> | Estonien | <input type="checkbox"/> | Hongrois | <input type="checkbox"/> |
| Lituanien | <input type="checkbox"/> | Letton | <input type="checkbox"/> | Roumain | <input type="checkbox"/> | Slovaque | <input type="checkbox"/> |
| (S2 à S7) | | | | | | | |
| Slovène | <input type="checkbox"/> | Tchèque | <input type="checkbox"/> | | | | |

La Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant.

Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 5 dernières années scolaires :

Année scolaire	Nom de l'établissement	Classe	Pays
2019/2020			
2020/2021			
2021/2022			
2022/2023			
2023/2024			

CHOIX DES OPTIONS – POUR LE CYCLE SECONDAIRE**a) Cours de religion*/morale non confessionnelle* :**

⇒ Ce cours sera dispensé en Langue II à partir de la 3^{ème} année secondaire.

Catholique Israélite Morale non confessionnelle
Orthodoxe Protestante

2^{ème} choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours : _____

* Le cours ne sera créé que dans la mesure de la disponibilité d'un enseignant.

b) Langue II (1^{ère} langue étrangère sauf élèves SWALS) :

Allemand Anglais Français

c) Pour les élèves de 1^{ère}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année: Langue III (2^{ème} langue étrangère)

Choix : Allemand, anglais, espagnol, français, italien.

Un cours de Langue III ne peut être créé en principe que si au moins 7 élèves s'y inscrivent.
Veuillez indiquer un deuxième choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours :

1^{er} choix : _____ 2^{ème} choix : _____

d) Pour les élèves de 2^{ème} année secondaire uniquement : Latin 2 p. oui non

Les élèves doivent débiter en 2^{ème} année l'étude du latin s'ils veulent choisir cette matière en 4^{ème} année secondaire.

e) Pour les élèves de 3^{ème} année secondaire uniquement : ICT 2p. Latin 2 p.

⇒ Possibilité de choisir une seule des deux options facultatives

Pour les élèves des 4^e, 5^e, 6^e et 7^e année, veuillez compléter le formulaire de choix des options.
Attention les formulaires Choix d'options S4/S5 et S6/S7 sont à télécharger sur le site web de l'école auprès de laquelle vous postulez ([Lux. 1](#) ; [Lux. 2](#))

**ENCADREMENT SCOLAIRE SPECIFIQUE –
CYCLES MATERNEL – PRIMAIRE - SECONDAIRE¹
2024/2025**

Les Ecoles européennes reconnaissent que chaque élève apprend d'une manière unique et que certains élèves peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire au cours de leur scolarité. A cette fin, les Écoles européennes favorisent l'accès à l'apprentissage en créant des environnements d'apprentissage accessibles et flexibles, en utilisant une variété de méthodes d'enseignement et de matériel pédagogique dans leurs salles de classe. Si nécessaire, un soutien personnalisé est fourni sous la forme d'aménagements raisonnables et de mesures de soutien qui répondent aux besoins des élèves et favorisent un parcours d'apprentissage réussi. Différentes formes et différents niveaux de soutien sont fournis, afin de garantir une aide appropriée et l'égalité des chances pour tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux, qui rencontrent des difficultés à tout moment de leur scolarité ou qui sont doués, afin de leur permettre de se développer et de progresser en fonction de leur potentiel.

Afin d'évaluer de manière optimale si et comment l'école peut répondre aux besoins spécifiques de votre enfant, veuillez remplir le questionnaire suivant :

Nom et prénom de l'élève	
Cycle, classe et section linguistique demandés	

Au cours des deux dernières années, votre enfant a-t-il bénéficié d'un accompagnement spécifique :

En lien avec des besoins d'ordre moteur (par exemple troubles des fonctions motrices ; troubles de l'élocution) ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser les besoins :

En lien avec des besoins d'ordre sensoriel (par exemple troubles auditifs et/ou visuels) ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser les besoins :

En lien avec des besoins d'ordre psychique (par exemple troubles psychologiques et/ou comportementaux et/ou troubles relationnels et sociaux) ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser les besoins :

Des difficultés/troubles d'apprentissage nécessitant un soutien pédagogique (par exemple difficultés d'apprentissage dans les matières littéraires ; dans les matières scientifiques/mathématique ; des difficultés d'apprentissage des langues) ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser les besoins :

¹ Voir document sur le site Web des Ecoles européennes : <https://www.eursc.eu/fr/European-Schools/studies/educational-support>

En lien avec des besoins d'ordre de l'hyperactivité ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser les besoins :

D'autres difficultés/troubles que ceux mentionnés ci-dessus nécessitant un accompagnement spécifique ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser les besoins :

Accompagnement(s) spécifique(s) de votre enfant, au cours des deux dernières années, en lien avec les difficultés/troubles énoncés ci-dessus :

A-t-il /elle bénéficié d'un soutien/accompagnement pédagogique particulier en classe ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser le type de soutien/accompagnement :

A-t-il /elle bénéficié d'un soutien/accompagnement pédagogique particulier à l'extérieur ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser le type de soutien/accompagnement :

A-t-il /elle bénéficié d'un programme éducatif individuel adapté ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser le type de programme :

A-t-il/elle besoin d'une assistance spéciale pendant la journée scolaire ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser le type d'assistance souhaitée :

Si un soutien intensif est nécessaire :

Veuillez transmettre un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psychopédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand selon les critères décrits ci-dessous. En outre, les informations et pièces communiquées seront traitées également de manière confidentielle.

Veuillez envoyer par e-mail avec la désignation « Demande_inscription_2024-2025-NOM_PRENOM_SECTION LINGUISTIQUE_CLASSE » incluant les évaluations au coordinateur de soutien du cycle concerné :

- Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-PRIMARY@eursc.eu
- Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-SECONDARY@eursc.eu
- Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire: MAM-SUPPORT-COORDINATOR-NUR PRI@eursc.eu
- Ecole Européenne Luxembourg II secondaire : MAM-SUPPORT-COORDINATOR-SEC@eursc.eu

Date: _____

Signature des parents / tuteurs: __ _____

Critères pour le rapport médical/psychologique/psycho-éducatif/pluridisciplinaire :

- Être lisible, sur papier à en-tête, signé et daté.
- Indiquer le titre, le nom et les références professionnelles du (des) expert (s) qui a/ ont procédé à l'évaluation et le diagnostic de l'élève.
- Par un rapport médical/psychologique/psychoéducatif ou pluridisciplinaire indiquer spécifiquement la nature des besoins médicaux et / ou psychologiques de l'élève et les tests ou techniques utilisés pour arriver au diagnostic.
- Le rapport sur les troubles d'apprentissage doit décrire les points forts et les difficultés de l'élève (évaluation cognitive) et leur impact sur l'apprentissage (preuves pédagogiques) et les tests ou techniques utilisés pour permettre le diagnostic.
- Le rapport sur les problèmes médicaux/psychologiques doit préciser les besoins médicaux/psychologiques de l'élève et leur impact sur l'apprentissage (preuves pédagogiques).
- Tous les rapports doivent être accompagnés d'un résumé ou d'une conclusion et indiquer les mesures d'adaptation requises ainsi que, s'il y a lieu, des recommandations sur l'enseignement/l'apprentissage pour l'école.
- Cette documentation doit être régulièrement mise à jour et ne pas dater de plus de deux ans. En cas d'incapacité permanente et inchangée et lorsque le groupe consultatif de soutien est d'accord, aucun autre test que des mises à jour régulières ne sera requis.
- Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, l'expert évaluant les élèves ne sera ni un employé de l'Ecole européenne ni un parent de l'élève.
- S'il n'est pas rédigé dans l'une des langues de travail, il devra être accompagné d'une traduction en français, anglais ou allemand.

CONFIRMATION – BESTÄTIGUNG Catégorie I

**PAYMENT OF OTHER SCHOOL COSTS
PAIEMENT D'AUTRES FRAIS SCOLAIRES
ZAHLUNG VON ANDEREN SCHULKOSTEN**

We the undersigned / Nous soussignés / Wir Unterzeichnete :

Surname, Name of Parents/tutors of the pupil / Prénom, Nom des Parents/tuteurs de l'élève / Vorname, Name der Eltern oder Erziehungsberechtigte des Schülers

Surname, Name of the pupil / Prénom, Nom de l'élève / Vorname, Name des Schülers

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- all bills for your child's school fees must be paid within 30 days of the invoice date (see Parents' Memorandum on our website: [EELux1](#) ; [EELux2](#).
toutes les factures relatives aux frais scolaires de votre enfant doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture (cf Memorandum des parents sur notre site Internet : [EELux1](#) ; [EELux2](#)
alle Rechnungen betreffend die Schulgebühren müssen innerhalb von 30 Tagen nach Rechnungsdatum beglichen werden (siehe Memorandum für Eltern auf unserer Webseite: [EELux1](#) ; [EELux2](#)
- in case of payment being made after the specified date, interest at the legal will be charged from that date/
en cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux seront ajoutés à compter de la date d'échéance/
im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen ab Zahlungsdatum erhoben werden.

Date/Datum

TWO parents/legal guardian' **signature** preceded by "we agree"
Signature des **DEUX** parents/du tuteur légal précédée des mots "pour accord"
Unterschrift der **BEIDEN** Eltern/des Vormundes mit dem Vermerk
« Einverstanden »

CONFIRMATION – BESTÄTIGUNG Catégorie II

PAYMENT OF OTHER SCHOOL COSTS PAIEMENT D'AUTRES FRAIS SCOLAIRES ZAHLUNG VON ANDEREN SCHULKOSTEN

We the undersigned / Nous soussignés / Wir Unterzeichnete :

Surname, Name of Parents/tutors of the pupil / Prénom, Nom des Parents/tuteurs de l'élève / Vorname, Name der Eltern oder Erziehungsberechtigte des Schülers

Surname, Name of the pupil / Prénom, Nom de l'élève / Vorname, Name des Schülers

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- all bills for your child's school fees must be paid within 30 days of the invoice date (see Parents' Memorandum on our website: [EELux1](#) ; [EELux2](#)
toutes les factures relatives aux frais scolaires de votre enfant doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture (cf Memorandum des parents sur notre site Internet : [EELux1](#) ; [EELux2](#)
alle Rechnungen betreffend die Schulgebühren müssen innerhalb von 30 Tagen nach Rechnungsdatum beglichen werden (siehe Memorandum für Eltern auf unserer Webseite: [EELux1](#) ; [EELux2](#)
- in case of payment being made after the specified date, interest at the legal will be charged from that date/
en cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux seront ajoutés à compter de la date d'échéance/
im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen ab Zahlungsdatum erhoben werden.

Date/Datum

TWO parents/legal guardian' **signature** preceded by "we agree"
Signature des **DEUX** parents/du tuteur légal précédée des mots "pour accord"
Unterschrift der **BEIDEN** Eltern/des Vormundes mit dem Vermerk
« Einverstanden »

CONFIRMATION - BESTÄTIGUNG Catégorie III

PAYMENT OF SCHOOL FEES AND OTHER SCHOOL COSTS PAIEMENT DU MINERVAL ET D'AUTRES FRAIS SCOLAIRES ZAHLUNG VON SCHULGELD UND ANDERER SCHULKOSTEN

We the undersigned / Nous soussignés / Wir Unterzeichnete :

Surname, Name of Parents/tutors of the pupil / Prénom, Nom des Parents/tuteurs de l'élève / Vorname, Name
der Eltern oder Erziehungsberechtigte des Schülers

Surname, Name of the pupil / Prénom, Nom de l'élève / Vorname, Name des Schülers

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- all bills for your child's school fees must be paid within 30 days of the invoice date (see Parents' Memorandum on our website: [EELux1](#) ; [EELux2](#)
toutes les factures relatives aux frais scolaires de votre enfant doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture (cf Memorandum des parents sur notre site Internet : [EELux1](#) ; [EELux2](#)
alle Rechnungen betreffend die Schulgebühren müssen innerhalb von 30 Tagen nach Rechnungsdatum beglichen werden (siehe Memorandum für Eltern auf unserer Webseite: [EELux1](#) ; [EELux2](#)
- in case of payment being made after the specified date, interest at the legal will be charged from that date/
en cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux seront ajoutés à compter de la date d'échéance/
im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen ab Zahlungsdatum erhoben werden.
- 25% of the school fees for the next school year must be paid before 24.06.2024 ; 25% cannot be reimbursed/
25% du minerval de l'année scolaire à venir doivent être payés avant le 24.06.2024 ; ces 25% ne sont pas remboursables/
25% des Schulgeldes des nächsten Schuljahres müssen vor dem 24.06.2024 gezahlt werden ; diese 25% sind nicht rückzahlbar.
- a delay in payment of school fees (for the new school year or for the actual school year) will result in deleting the pupil from the lists of the school/
un retard de paiement du minerval (de la nouvelle ou de l'actuelle année scolaire) entraînera la radiation de l'élève des listes de l'Ecole/
eine Verspätung bei der Zahlung des Schulgeldes (des neuen oder des aktuellen Schuljahres) die Annullierung der Einschreibung nach sich zieht.

Date/Datum

TWO parents/legal guardian' **signature** preceded by "we agree"
Signature des **DEUX** parents/du tuteur légal précédée des mots "pour accord"
Unterschrift der **BEIDEN** Eltern/des Vormundes mit dem Vermerk
« Einverstanden »

ATTESTATION DESTINEE A L'ECOLE EUROPEENNE

INSTITUTION : _____
DIVISION : _____
Tél : _____
Fax : _____
E-mail : _____

Je soussigné(e) _____
responsable du service du personnel de _____
certifie que Monsieur/Madame : _____
Adresse privée : _____
fait partie de notre personnel en tant que : _____
N° personnel : _____
Durée du contrat ou de la nomination : _____
Date du début de contrat : _____
Date de fin de contrat : _____

Cette personne perçoit les allocations familiales et scolaires pour les enfants repris ci-dessous

Nom	Prénom

Date: _____

Responsable du Personnel

Nom et prénom : _____

Cachet de l'employeur

Signature : _____

European School		National schools																							
		Czech Republic				Cyprus		Estonia			Hungary			Latvia											
1 ^{III}	1 st	Primary	1	Základní vzdělávání 1. stupeň základní školy / BASIC SCHOOL (primary)		1 st	Primary	1 ^{IV}	Põhikool	I aste	1.	Általános iskola (Primary school)	Ált. isk. (Pr. sch.)	Ált. isk. (Primary sch.)	1 ^V	Pirmā posma pamatizglītība (First stage basic education)	Gimnāzija (Gymnasium)								
2	2 nd		2	2 nd	2																				
3	3 rd		3	3 rd	3																				
4	4 th		4	4 th	4																				
5	5 th		5	5 th	5																				
6	1 st	Secondary	6	Základní vzdělávání 2. stupeň základní školy / BASIC SCHOOL (lower secondary)	Gymnázium / Gymnasium	6	Lower Secondary (Gymnasium)	6		II aste	6.		Középiskola (Secondary school)	Középiskola (Secondary school)	6			Középiskola (Secondary school)	6	Otrā posma pamatizglītība (Second stage basic education)					
7	2 nd		7			1 st		7																	
8	3 rd		8			2 nd		8																	
9	4 th		9			3 rd		9																	
10	5 th		1			Střední vzdělávání / UPPER -SECONDARY		10			Gymnaasium	10			III aste				10. (I.)		10. (II.)	10	Középiskola (Sec. sch.)	Középiskola (Secondary school)	10
11	6 th		2					1 st	11																
12	7 th		3					2 nd	12																
			4					3 rd																	

European School		National schools														
		Lithuania				Malta		Poland			Slovak Republic		Slovenia			
1 ^{VI}	1 st	Primary	1 ^{stVII}	Pradinė mokykla (primary)		Yr 2	PRIMARY	1	Szkola podstawowa (primary)	Primary	1	Primary	1	Osnovna šola (Primary)		
2	2 nd		2 nd	Yr 3	2											
3	3 rd		3 rd	Yr 4	3											
4	4 th		4 th	Yr 5	4											
5	5 th		5 th	Yr 6	5											
6	1 st	Secondary	6 th	Pagrindinė mokykla (Lower secondary)	Gimnazija	Form I	LOWER SECONDARY	6		Technikum (secondary)	Lower Secondary	6	Upper Secondary		6	Gimnazija
7	2 nd		7 th			Form II		7								
8	3 rd		8 th			Form III		8								
9	4 th		9 th			Form IV		9								
10	5 th		10 th			Form V		10								
11	6 th		Vidurinė mokykla (Upper secondary)	Gimnazija	1 st Yr	GENERAL UPPER SECONDARY	1	Liceum ogólnokształcące (Secondary)	1	Upper Secondary	1	Upper Secondary	1	Splošna Klasična Umetniška Ekonomsk a Tehniška		
12	7 th				2 nd		2 nd Yr		2							
					3 rd				3							
				4 th		4		4		4						

	European School	National schools									
		Romania				Bulgaria		Croatia			
1 ^{VIII}	1st	Primary	1st	Compulsory education (învățământ obligatoriu)	Primary education	Primary school (învățământ primar)		1st	Primary	1st ^X	Osnovna škola (Primary education)
2	2nd		2nd					2nd			
3	3rd		3rd					3rd			
4	4th		4th					4th			
5	5th		5th					5th			
6	1st	Secondary	6th	Lower secondary Education (Învățământ secundar inferior)	Gymnasium (Gimnaziu)		6th	Lower secondary	6th		
7	2nd		7th				7th				
8	3rd		8th				8th				
9	4th		9th				9th				
10	5th		10th				10th				
11	6th		11th				11th				
12	7th		12th				12th				
			13th				13th				
				Upper secondary education (Învățământ secundar superior)	High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior) ^{IX}	Vocational education – Arts and Trades School (învățământ profesional - Școala de arte și meserii)	Vocational – education Completion year (învățământ profesional - An de completare)	Upper -secondary	1st	Gimnazija -opća, jezična, klasična, prirodoslovno- matematička, prirodoslovna (Secondary education)	
								10th	2nd		
								11th	3rd		
								12th	4th		

I First year starts at age of 6

II First year starts at the age of 6

III First year starts at the age of 6

IV **Estonia:** The legislation stipulates 7 as the age at which children must start compulsory schooling.

V **Latvia:** The legislation stipulates that part of nursery is compulsory education, 7 is the age at which children must start compulsory basic education.

VI First year starts at the age of 6

VII **Lithuania:** The legislation stipulates 7 as the age at which children must start compulsory schooling. The legislation provides for starting compulsory schooling at the age of 6. The usual practice, however, is for children to start primary school at 7 years of age.

VIII First year starts at age of 6

IX High school is including also technical education.

Romania: The legislation stipulates 6 as the age of at which children start compulsory education, with the possibility for the parents to postpone the beginning of 1st grade with one year. The last 2 years of compulsory education (grades 9 and 10) can be followed either in high school (lower cycle of high school) or in arts and trades school (vocational education). Graduates of arts and trades schools can continue their studies in a completion year at the end of which they have the right to enter the upper cycle of high school. At the end of high school, the graduates of both paths (4 years direct path or 5 years progressive path) may participate in the baccalaureate exam.

X **Croatia:** The legislation stipulates 7 as age at which children must start compulsory education (primary education). The legislation provides for starting compulsory education at age of 6. The usual practice is for children to start primary education at 7 years of age.

XI **Germany:** Please note in Germany two versions of the Gymnasium exist: the G8 and the G9 model. At the G8-Gymnasium the 'Mittelstufe' or 'Sekundarstufe 1' is deprived of one year (10) compared to the G9-Gymnasium. Students at the G8-Gymnasium have a total of 12 school years, whereas students at the G9-Gymnasium have a total of 13 school years. The states have the liberty to decide which model to run.

XII **Ireland:** Education is compulsory for children in Ireland from the age of 6. In Ireland, the primary cycle is preceded by two years in the infant cycle with pupils being enrolled in the first year of the infant cycle in the September after they turn 5. The majority of children will complete the two years in the infant cycle before beginning the primary cycle. In effect, this means that children will usually be turning 7 in their first year of primary. It is very important that children are placed in classes that are age appropriate.